

<b>Objet</b>	Conseil Municipal du 18 mars 2021	<b>Secrétaire de séance</b>	T. Chevillet
<b>Participants</b>	L. Puche, V. Corbière, M. Grima, J. Cosentino, T. Chevillet, C. Boudet, C. Allié, L. Aubertin, M. Gonzalez, S. Tortosa, A. Kachaou, J. Bassan, C. Allié		
<b>Excusés</b>	S. Tortosa, A. Gervais		
<b>Absente</b>	A. Rolland		
<b>Pouvoirs</b>	S. Tortosa donne pouvoir à T. Chevillet, A. Gervais donne pouvoir à L. Puche,		

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation des CR des 28/01/2021 et 10/02/2021
2. Délibérations :
  - 2.1 Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC), Attribution définitive 2021.
  - 2.2 Vote du Compte administratif 2020 de la commune.
  - 2.3 Vote du compte de gestion 2020.
  - 2.4 Affectation du résultat 2020.
  - 2.5 Autorisation de demande de subvention au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
  - 2.6 Choix de l'entreprise de vidéo protection
3. Divers

<b>Thierry Chevillet est nommé secrétaire de séance.</b> Vote : 17 pour dont 6 pouvoirs
---

**1. Approbation des CR des 28/01/2021 et 10/02/2021**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28/01/2021 est approuvé à l'unanimité.

**Vote : 18 pour (y compris les 2 pouvoirs)**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10/02/2021 est approuvé à l'unanimité.

**Vote : 18 pour (y compris les 2 pouvoirs)**

**2. Délibérations :**

**2.1 Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC), attribution définitive 2021.**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges qui s'est réunie le 4 février 2021 pour déterminer le montant définitif de l'attribution de compensation pour l'année 2021.

Concernant la Commune de TOURBES le montant de l'attribution de compensation est de  
**43 206 € en fonctionnement**  
**7 960 € en investissement**

Monsieur le Maire demande au conseil de valider ce rapport.

Le Conseil Municipal, adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges.

**Vote : 18 pour (y compris les 2 pouvoirs)**

**2.2 Vote du Compte administratif 2020 de la commune.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2020** par **MM Milan, Turpin, Martinetti**, trésoriers, et les décisions modificatives qui s'y rattachent,  
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2020**,  
 Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2020**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par les trésoriers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Monsieur le Maire demande au conseil de valider le compte administratif 2020.

**Vote : 18 pour (y compris les 2 pouvoirs)**

**2.3 Vote du compte de gestion 2020.**

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2020.

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Libellés	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		176145.25		50000
Opérations de l'exercice	2334956.86	2181846.77	992126.38	1229635.29
TOTAUX	2334956.86	2357992.02	992126.38	1279635.29
Résultat de clôture				
Restes à réaliser	380865.47	232852.92		
TOTAUX CUMULÉS	2714822.33	2590844.94	992126.38	1279635.29
RÉSULTATS DÉFINITIFS	124977.39			287508.91

Les conseillers ont signé le registre des délibérations.

Monsieur le Maire n'ayant pas le droit de participer au vote, sort de la salle.

Monsieur l'adjoint aux finances demande au conseil de valider le compte de gestion 2020.

**Vote : 17 pour (y compris les 2 pouvoirs)**

**2.4 Affectation du résultat 2020.**

Monsieur le maire propose d'affecter 87 508,91 € sur le budget de fonctionnement et 200 000 € sur le budget d'investissement.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint fait remarquer qu'il est délicat d'affecter le résultat 2020 sans avoir de visibilité sur le compte primitif 2021 et que nous n'avons pas eu l'avis de la commission finances (règlement intérieur du Conseil Municipal).

**Vote : 15 pour (y compris 1 pouvoir) 2 abstentions (y compris 1 pouvoir)**

### **2.5 Autorisation de demande de subvention au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéo- protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but de:

- . dissuader par la présence ostensible de caméras,
- . réduire le nombre de faits commis,
- . renforcer le sentiment de sécurité,
- . permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- . faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

En outre, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet. Le taux des subventions pour les projets de vidéo-protection se situe entre 20% et 40%.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la Commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD)
- De décider d'inscrire la dépense au budget de la commune

**Vote : 18 pour (y compris les 2 pouvoirs)**

### **2.6 Choix de l'entreprise de vidéo protection**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour l'installation d'un système de vidéo protection sur la Commune, il a consulté 5 entreprises.

Après analyse des offres par la commission sécurité, Monsieur le Maire vous propose de retenir l'offre de la Société ABSYS pour un montant HT de 40 791.84 € et TTC de 48 950.21 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le choix de la Société ABSYS pour l'installation du système de vidéo protection et Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes les pièces correspondantes.

**Vote : 18 pour (y compris les 2 pouvoirs)**

## **3. Divers**

### **3.1 Expérimentation Conteneurs SICTOM**

Les conteneurs sont installés Place de l'église et place Raymond Mathat (en plus des conteneurs classiques un conteneur pour bio déchets et un conteneur pour verre seront installés place du jeu de ballon).

Très prochainement les conteneurs seront positionnés au niveau de la mairie.

Il restera le site des nouveaux commerces.

### **3.2 Projet de l'OGEC de Bonne Terre**

La mairie de Pézenas a déposé un recours pour des problèmes d'acheminements.

Les communes de Pézenas et Tourbes ont demandé une médiation, nous attendons la réponse de l'OGEC.

### **3.3 PLU**

Les représentants du SCOT ont été reçus par la commune :

- L'urbanisation doit être limitée à une augmentation de 1 % de la population par an.
- Un minimum de 20 % de logements sociaux est à prévoir dans le PLU.

### **3.4 Cimetière**

Les pompes funèbres seront reçues vendredi 19/03 par Monsieur le Maire. L'objectif est de récupérer des concessions afin de libérer de l'espace.

### **3.5 Vente de l'ancienne école maternelle**

Le géomètre a transmis une proposition de division. Le Dossier Technique Amiante est en cours de création.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h 55mn.**